

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/07/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00670

1. Intitulé du projet

MICRO-CENTRALE DE LA ROCHE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péllionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom FAUGIER

Prénom Denis

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 29	Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW. Augmentation de puissance de plus de 20 % des installations existantes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Denis FAUGIER souhaite procéder à la remise en exploitation de la MCHE de la Roche située sur la rivière Eyrieux à SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON (07).

La MCHE de la Roche est un ancien aménagement dont la 1ère mise en service date de plusieurs dizaines d'années. Ainsi, excepté le barrage qui a été détruit par les crues au cours du temps, l'installation est déjà existante. De plus, malgré l'absence du barrage, le canal de dérivation est encore naturellement alimenté par la rivière. Cependant, en raison de la destruction du barrage, la MCHE de la Roche ne dispose actuellement plus d'un arrêté préfectoral portant règlement d'eau.

Le projet a été retenu car il s'agit d'une ancienne installation dont la majeure partie des ouvrages sont encore en place. A noter que ce nouveau projet n'entraînera pas la réalisation d'un nouveau barrage et donc d'une nouvelle retenue. De plus, le tronçon court-circuité sera identique à celui observé précédemment sur le site de la MCHE de la Roche quand cette dernière était en fonctionnement.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du nouveau projet de la MCHE de la Roche, les eaux seront toujours prélevées au PK 969,41 à la côte 240,00 NGF, et seront toujours restituées à la rivière au PK 970,100 à la côte 227,99 NGF. Les modifications suivantes seront réalisées sur le site actuel de la MCHE :

- Réalisation d'un enrochement sur la moitié du lit de la rivière sur sa partie rive gauche afin de guider les eaux de l'Eyrieux vers les ouvrages de dérivation ;
- Inversement des emplacements du canal de dérivation et du chemin de halage présents sur le site ;
- Abandon du bâtiment actuel de la MCHE et construction d'un nouvel édifice en amont immédiat ;
- Mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à :

- Réaliser l'enrochement ;
- Réalisation d'une prise d'eau ichtyocompatible ;
- Réaliser un nouveau canal de dérivation et un nouveau chemin de halage ;
- Réaliser le bâtiment de la MCHE.

La réalisation des travaux sera menée à travers la mise en œuvre de plusieurs phases.

A noter que les opérations d'entretien des engins et matériels utilisés lors des travaux seront réalisées en dehors de la zone de travaux. De plus, afin d'éviter la prolifération d'espèces végétales invasives, les engins et outils seront nettoyés avant et après la réalisation des travaux. En fin de chantier, tous les matériaux mis en œuvre pour la réalisation des batardeaux et remblais seront chargés et évacués.

Les travaux seront entrepris en période de basses eaux, qui intervient généralement en mai ou au plus tard en juin jusqu'à fin septembre/début octobre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Le bâtiment actuel sera abandonné au profit d'un nouveau bâtiment. Ce dernier sera aménagé en amont immédiat du bâtiment actuel. A noter que le bâtiment actuel ne sera pas démoli et que le nouveau bâtiment sera réalisé hors du lit mineur du cours d'eau.
- Lorsque l'ancienne MCHE de la Roche était en service, un barrage était présent, environ 690 m en amont du bâtiment de la MCHE. Aujourd'hui ce barrage est entièrement détruit et il ne présente plus aucun obstacle à la continuité piscicole et sédimentaire. Un enrochement sera aménagé dans le lit situé en rive gauche de la rivière afin d'orienter une partie des eaux de l'Eyrieux dans le canal de dérivation.
- La puissance maximale brute sera égale à 766 kW. Le rendement des installations de la MCHE de la Roche étant estimé à environ 75 %, la puissance maximum effective sera égale à 575 kW.
- La prise d'eau permettra d'obtenir un débit maximum turbiné de 6,5 m³/s.
- Les emplacements du canal de dérivation et du chemin de halage seront inversés. Cette modification s'expliquant par le tracé actuel du canal qui longe des secteurs de falaises où les éboulis rocheux risqueraient d'endommager, voir même de combler le canal. La dérivation du cours d'eau sera réalisée par un canal de dérivation de 645 m, puis par l'intermédiaire d'une conduite forcée d'environ 55 mètres. La longueur totale de la dérivation sera de 700 m.
- Le tronçon court-circuité s'étendra de l'aval du seuil jusqu'à la restitution des eaux en aval immédiat de la MCHE. Il s'étalera sur environ 610 mètres. Le débit réservé sera porté à 1 500 l/s, soit environ 15% du module. Ce débit transitera par le bras principal de l'Eyrieux à hauteur de 900 l/s + le dispositif de dévalaison à hauteur de 500 l/s + l'échancrure calibrée réalisée sur la partie amont du canal à hauteur de 100 l/s.
- Le barrage a aujourd'hui disparu. Pour la remise en service de la MCHE, un enrochement sera aménagé. Cet enrochement n'entraînant aucune augmentation de niveau d'eau dans la retenue actuelle, aucune création de nouvelle retenue d'eau ne sera donc réalisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Soumis à Etude d'Impact au cas par cas
- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur enrochement	35 m
Hauteur enrochement au-dessus du terrain naturel	1 m
Débit maximum dérivé	6,5 m ³ /s
Puissance maximum brute	766 kW
Hauteur totale de chute	12,01

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rivière Eyrieux
Commune de SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON en rive gauche
Commune de GLUIRAS en rive droite

Coordonnées géographiques¹

Long. 04°57'17"00 Lat. 44°84'53"00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est comprise dans la ZNIEFF de type II n° 820032039 «Bassin de l'Eyrieux»
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est comprise dans deux zones humides (Eyrieux T10 & Eyrieux T11).

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été approuvé le 30 septembre 2004 pour la commune de Saint-Maurice-en-Chalencon. La nature du risque d'inondation sur la commune est le risque par débordement de l'Eyrieux. La zone inondable identifiée est une zone 1 : zone fortement exposée.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La MCHÉ de la Roche est située au sein du site Natura 2000 n° FR8201658 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents »</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau turbinée est intégralement restituée à la rivière
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de réalisation d'une prise d'eau ichtyocompatible et la réalisation d'un enrochement à la place d'un barrage limitent les impacts du projet sur la biodiversité
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la MCHÉ de la Roche étant dans le périmètre d'un site NATURA 2000, un dossier d'évaluation des incidences au titre de la Directive Habitats a été réalisé. Pour cela, des inventaires faune/flore ont notamment été réalisés à l'été 2017. Les inventaires faune/flore ont été complétés par des observations ponctuelles de terrains réalisées lors des campagnes de mesures physico-chimiques et hydrobiologiques. L'ensemble des résultats sont disponibles en Annexe du présent document

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A l'heure actuelle, le projet de demande d'autorisation d'exploiter la MCHÉ de la Roche ne présente pas d'interaction avec d'autres projets connus. Les effets cumulés du projet sont donc nuls.

Concernant les effets cumulés des seuils sur les cours d'eau, l'ensemble des seuils situés en amont et en aval de la MCHÉ de la Roche sont déjà existants, et aucun nouveau projet de seuils n'est à ce jour connu. Le présent projet ne prévoit d'ailleurs pas de construction d'un nouveau seuil.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la réduction des impacts liés au fonctionnement de la MCHÉ, plusieurs mesures de réduction des impacts seront mises en œuvre :

- Mise en place d'une prise d'eau ichtyocompatible couplée à un dispositif de dévalaison afin de limiter la mortalité des poissons lors du passage dans les turbines ;
- Réalisation d'un enrochement uniquement sur la moitié du lit de la rivière
- Débit réservé supérieur au 1/10ème du module : 1 500 l/s soit environ 15% du module
- Débit dérivé égal à environ 65 % du module
- Versement d'une indemnité annuelle à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ardèche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des mesures de réduction mises en place, mais également du fait que le site de la MCHÉ est déjà existant, notre projet devrait être dispensée d'évaluation environnementale. A noter toutefois que la demande d'autorisation d'exploiter la MCHÉ fera l'objet d'une analyse des incidences avec notamment la réalisation d'analyses hydrobiologiques (dont pêches électriques et IBGN). La caractérisation du Débit Minimum Biologique sera également réalisée. Enfin, l'aménagement de la MCHÉ de la Roche étant dans le périmètre d'un site NATURA 2000, un dossier d'évaluation des incidences au titre de la Directive Habitats a également été réalisée

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à DUNIÈRE

le 19/07/2017

Signature



